



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R.28 et R.101 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA2213779J du ministre de l'intérieur en date du 12 mai 2022 ;

Vu le tirage au sort des emplacements d'affichage effectué le 20 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 20 mai 2022 par le représentant de l'État.

Pour la 4ème circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Madame GEORGES Lucy	Monsieur AUBERTN Francis
2	Madame BERTOZZI BIEVELOT Barbara	Madame HOUCHARD Marie-Neige
3	Monsieur BOUGUERRA Monir	Madame HARDI Safa
4	Monsieur THIRIET Rémi	Monsieur POIRSON Christian
5	Madame BILDE Dominique	Monsieur FOURCHET Robin
6	Madame MAILLOT Corinne	Madame GOUSSOT Sophie
7	Monsieur Thibault BAZIN	Madame PAYEUR Valérie
8	Madame THOMAS Rachel	Monsieur KOESSLER Laurent
9	Madame HEILLIETTE Geneviève	Monsieur PIERRE Sébastien
10	Monsieur RAVAILLER Bertrand	Monsieur VANONI Jason
11	Monsieur BIHAKI Grégory	Madame LECOMTE Clémence

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 20 mai 2022

Le préfet
Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Julien LE GOFF